



LA DGPE
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE
ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
DES ENTREPRISES





LA DGPE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE
ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
DES ENTREPRISES



PP LA DGPE EN BREF

En 2017, notre pays a connu un élan de rénovation et de transformation. L'élection présidentielle puis l'arrivée d'un nouveau ministre de l'Agriculture ont marqué cette année. La DGPE s'est engagée dans ce mouvement en adaptant ses méthodes de travail et ses approches avec l'envie de transformer l'agriculture en la rendant plus performante d'un point de vue économique mais aussi environnemental. La communauté de travail de la DGPE s'est fortement mobilisée pour atteindre nombre d'objectifs dans un contexte global complexe.

Pour mettre fin aux retards de paiements de la PAC, le Gouvernement s'est engagé le 21 juin 2017 sur un calendrier. Pour ce faire, le ministre, Stéphane Travert, a demandé à l'Agence de services et de paiements (ASP) de renforcer les moyens humains mobilisés sur le chantier de l'instrumentation des aides dans le but de sécuriser sa capacité à traiter en parallèle les chantiers de paiement du premier et du deuxième pilier. Avec le secrétariat général, la DGPE a veillé à ce que les services d'économie agricole disposent des moyens nécessaires pour traiter ces chantiers. Les engagements pris vis-à-vis des bénéficiaires ont été respectés.

Les questions européennes et internationales ont été au cœur de 2017. Le projet européen irrigue l'activité quotidienne de la DGPE. Un long travail a été effectué pour définir la position française sur la Politique agricole commune avec d'ores et déjà de bons résultats. Organisée par la DGPE, la conférence nationale «Cap sur la PAC 2020», associant les parties prenantes nationales et des représentants d'institutions européennes, a connu un large succès par la mise en lumière des priorités pour la future PAC aux niveaux national et européen. Ces échanges ont également permis de rappeler tout ce que la PAC apporte à l'agriculture, aux filières agricoles et à l'ensemble des citoyens.

Une stratégie visant à développer les exportations et l'internationalisation des entreprises a été lancée pour alimenter les discussions dédiées à la conquête de parts de marchés en Europe et à l'International, tout en favorisant le rayonnement du modèle alimentaire français. La DGPE a aussi pris une part active, en lien étroit avec les représentants du secteur agricole, dans l'élaboration du plan d'action du Gouvernement sur la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global avec le Canada (CETA).

Accompagnées par les équipes de la DGPE, les filières et les entreprises ont été en première ligne en cette année 2017.

Les États généraux de l'alimentation ont permis d'échanger et de débattre au sein des filières pour créer plus de valeur, mieux la répartir, investir, exporter, tout en répondant aux attentes des consommateurs. Cet événement majeur a nécessité un travail exceptionnel des agents de la direction en lien avec de nombreux partenaires pour aboutir à des plans filières et un projet de loi. Il s'agit désormais de les appliquer concrètement pour renforcer l'organisation économique de la production et améliorer les relations commerciales dans les secteurs agricole et alimentaire.

Le secteur forestier a lui aussi été très actif par la mise œuvre de la politique forêt/bois aux côtés de nos partenaires (ONF, CNPF, IGN, FCBA). Le Programme national de la forêt et du bois, approuvé en début d'année 2017 et déjà engagé, va se poursuivre au plan national et dans les régions. L'appel à projet « Innovation pour l'amont forestier 2017 » est aussi une réussite avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière, de nombreuses candidatures et le financement de trente-cinq projets innovants.

Cette année passée marque aussi le développement important de la bioéconomie. Après deux ans de travaux avec de nombreuses parties prenantes, la stratégie nationale a été présentée en Conseil des ministres en janvier 2017, puis discutée lors d'une table-ronde présidée par le Président de la République au Salon international de l'agriculture. La France est désormais positionnée comme un acteur majeur du sujet sur la scène européenne et internationale.

La DGPE a également soutenu les acteurs économiques lors de plusieurs crises. Elle est venue en aide aux éleveurs gravement touchés par deux épisodes successifs d'influenza aviaire. Les indemnités des pertes subies à l'hiver 2015-2016 ont été entièrement payées et des avances sur les pertes liées à l'épizootie H5N8 2016-2017 ont été versées aux éleveurs afin de soulager leur trésorerie. L'outre-mer a quant à elle connu une crise sociale en Guyane. La DGPE a dégagé les moyens nécessaires pour soutenir ce territoire dans sa reconstruction. Saint-Martin et la Guadeloupe ont, elles, subi un ouragan sans précédent. Une grande implication des services de l'État a permis d'évaluer les dégâts et d'apporter rapidement des soutiens publics en faveur des agriculteurs.

La transition vers des modèles de production plus durables alliant performances économiques, environnementales, sanitaires et sociales a été au cœur des missions de la direction pour développer une agriculture multi-performante. La COP23, organisée à Bonn en novembre 2017, a été un rendez-vous majeur enclenchant la mise en place d'une réflexion spécifique à l'agriculture. Ces travaux permettront une meilleure prise en compte de ses vulnérabilités face aux changements climatiques et des approches appliquées pour aborder les questions de sécurité alimentaire. Le secteur agricole est porteur de solutions notamment en favorisant la séquestration du carbone organique dans les sols. À ce titre, le travail d'un groupe d'experts a abouti en 2017 à l'élaboration d'un tour d'horizon des indicateurs relatifs à l'état organique et biologique des sols. Quatre années de discussion ont aussi permis de trouver un accord au niveau européen sur le règlement relatif à l'agriculture biologique.

La DGPE, grâce à un plan d'action dédié, a promu l'innovation. Elle a contribué à rendre un meilleur service aux usagers tout en utilisant au mieux la ressource publique. Plusieurs chantiers de modernisation de l'action publique ont mobilisé la direction, en particulier la préparation du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, ou encore le lancement du programme « Action publique 2022 » par le Premier ministre le 13 octobre 2017.

Tout au long de l'année, la DGPE a fait vivre ses valeurs que sont l'Audace, la Coopération, l'Intégrité, l'Écoute et l'Engagement. Je suis très fière de tout le travail accompli par l'ensemble des équipes dont la capacité importante à fédérer, mobiliser et faire travailler ensemble nos partenaires dans de nombreux domaines permet le rayonnement et le soutien des filières agricole, agroalimentaire, de la forêt-bois, du cheval et de la bioéconomie en France, en Europe et dans le monde.

Catherine Geslain-Lanéelle

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

SOMMAIRE

LES MISSIONS DE LA DGPE	7
LES DATES CLÉS	8
LES CHIFFRES CLÉS	10
LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION	12

DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DE L'EMPLOI	15
FILIÈRES AGROALIMENTAIRES	16
FILIÈRES FORÊT-BOIS, CHEVAL ET BIOÉCONOMIE	19

COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	23
COMPÉTITIVITÉ	24
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	28

EUROPE ET INTERNATIONAL	33
EUROPE	34
INTERNATIONAL	35

GOVERNANCE ET GESTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)	37
GOVERNANCE ET PILOTAGE	38
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)	40

ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES	45
-------------------------------------	-----------

OUTRE-MER	47
------------------	-----------

Les missions de la DGPE

La direction a pour missions principales d'accompagner les acteurs économiques pour soutenir la relance économique et la transition écologique des filières françaises.



À l'horizon 2020, la DGPE a l'ambition que les entreprises des filières agricole, agroalimentaire, forêt-bois, cheval et bioéconomie soient reconnues comme le moteur vert et innovant de l'économie française. Cela doit se traduire par l'augmentation de la production et des parts de marché des entreprises, la création de nouveaux produits, services et donc des emplois, enfin par le développement des exportations.

La DGPE poursuit quatre objectifs stratégiques sur la période 2015-2020 :

- stimuler l'activité économique et l'emploi,
- stimuler la compétitivité des entreprises en améliorant leurs performances économiques et environnementales,
- renforcer la qualité du service rendu aux entreprises, filières et collectivités territoriales,
- créer un environnement de travail favorisant la responsabilisation, le travail collectif, le partenariat et l'engagement.

La direction générale s'appuie sur deux délégations ministérielles (DMEA et DMOM) et quatre services (SDFE, SCPE, SEI et SGPAC) qui s'emploient à :

- améliorer l'adéquation offre-demande de la production française et à valoriser la diversité des filières,
- assurer la visibilité des services offerts aux acteurs économiques et une cohérence d'approche entre filières,
- combiner systématiquement performances économiques et environnementales,
- tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française,
- conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde,
- influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France,

- éliminer les risques de corrections financières et sécuriser les dépenses agricoles de la PAC,
- améliorer l'efficacité de la DGPE en pilotant les performances et en développant la culture managériale,
- favoriser l'innovation, le travail en réseau et l'expérimentation dans l'action quotidienne.

La DGPE repose sur l'activité de ses agents, mais également de celle des agents des services déconcentrés et des opérateurs de l'État, et les membres du réseau international. Ses partenaires publics (chambres d'agriculture, organismes de recherche et de développement, etc.) et privés (entreprises, interprofessions, organisations professionnelles,...), et les réseaux interministériels contribuent également à son action.

JANVIER

- 1^{er}** > Ouverture de la télédéclaration pour les aides animales
- 10** > Remise du rapport « AgGate, un portail de données pour l'innovation en agriculture »
- 11** > Réunion stratégique pour l'avenir de la filière équine
- 12** > Journée CASDAR de restitution de programme R&D
- 18** > Présentation en Conseil des ministres de la stratégie nationale bioéconomie
- 20** > Réunion du G20 agricole
- 23** > Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 30** > Comité national d'orientation et de suivi Ecophyto
- 31** > Remise du prix d'Excellence du Concours général agricole

FÉVRIER

- 1^{er}** > Journée nationale de l'agroforesterie
- 2** > Signature du Contrat d'objectifs et de performance du CNPF pour 2017-2021
- 6** > Réouverture effective des exportations de viande bovine vers les États-Unis
- 8** > Publication du Programme national de la forêt et du bois par décret
- 9** > Réunion du Comité de suivi des relations commerciales
- 13** > (au 14) Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 25** > (au 5 mars) Salon international de l'agriculture
- 26** > (au 2 mars) Salon international du machinisme agricole
- 28** > Séminaire international de l'agriculture biologique

Les dates clés 2017

MARS

- 1^{er}** > Lancement de la consultation publique du plan stratégique 2017-2021 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières
- 2** > Remise des Trophées de l'agro-écologie
- 6** > Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 7** > Installation du Comité stratégique bioéconomie
- 16** > Lancement d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt « Bois - Bourg »
- 16** > Réunion du Comité de rénovation des normes en agriculture
- 20** > (au 26) Semaine de l'industrie
- 21** > Journée internationale des forêts
- 21** > Vision camp sur le numérique
- 23** > Événement à l'occasion des 60 ans du Traité de Rome
- 27** > Installation du conseil scientifique des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR)

AVRIL

- 1^{er}** > Ouverture de la télédéclaration pour les aides « surfaces »
- 3** > (au 4) Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 11** > Publication du rapport annuel de l'Observatoire de la formation des prix et des marges
- 13** > Signature du pacte de lutte contre l'*influenza aviaire* et de relance de la filière palmipède à foie gras
- 19** > Comité national d'orientation et de suivi du projet agro-écologique
- 20** > Comité interministériel de suivi des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

MAI

- 11** > Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 15** > Clôture de la télédéclaration des aides PAC sur Telepac
- 19** > (au 21) Salon « Nature et vins » à Paris
- 24** > Création d'un Comité mixte franco-espagnol du secteur vitivinicole
- 30** > (au 5 juin) Semaine du développement durable

JUIN

- 1^{er} > (au 15) Printemps bio
- 12 > (au 13) Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 13 > Rencontres nationales de l'agriculture biologique
- 15 > 24^e Comité mixte France-Italie-Espagne sur les fruits et légumes à Rome
- 21 > Présentation du calendrier de paiements des aides PAC
- 22 > 2^e édition de la Nuit de l'agro-écologie

JUILLET

- 5 > (au 6) Congrès de la viticulture française
- 7 > (au 8) G20 en Allemagne
- 11 > Signature d'un accord entre les planteurs de canne à sucre et les industriels de La Réunion
- 17 > (au 18) Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 20 > Ouverture des États généraux de l'alimentation
- 25 > Première réunion du Comité mixte franco-espagnol du secteur vitivinicole

AOÛT

- 9 > Présentation des actions pour une meilleure gestion de la ressource en eau en période de sécheresse
- 31 > Séminaire « Résinter », le réseau international du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- 31 > Ouverture de l'apport de trésorerie remboursable pour les aides de la PAC 2017

SEPTEMBRE

- 4 > (au 5) Conseil informel des ministres de l'agriculture européens à Tallinn
- 8 > Journée sur la bioéconomie dans le cadre de la Foire de Chalons
- 8 > Lancement de la campagne de communication de France Bois Forêt 2017-2019
- 8 > (au 10) Terres de JIM dans l'Oise
- 12 > (au 15) SPACE à Rennes
- 20 > (au 21) Salon Tech&Bio et Assises de la bio à Valence
- 22 > (au 24) Fête de la gastronomie
- 26 > (au 28) Protein summit à Reims
- 27 > Présentation du budget 2018 du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

OCTOBRE

- 4 > (au 6) Sommet élevage à Clermont-Ferrand
- 9 > (au 10) Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 10 > (au 16) Semaine du goût
- 12 > 50 ans de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- 14 > (au 15) Réunion des ministres de l'agriculture du G7 à Bergame
- 16 > Journée mondiale de l'alimentation
- 22 > (au 24) Salon Natexpo

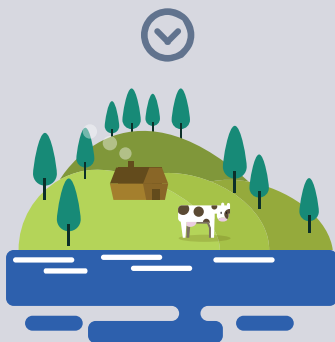
NOVEMBRE

- 2 > Création d'une cellule d'expertise sur la gestion de la ressource en eau
- 6 > (au 7) Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 6 > (au 17) COP23 à Bonn
- 14 > Signature de la charte d'engagement « pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires françaises »
- 16 > Réunion du Forum et du Consortium de l'initiative 4 pour 1000 à Bonn
- 16 > Séminaire du Partenariat européen pour l'innovation à Rennes
- 17 > Séminaire national du Réseau rural à Rennes
- 21 > Comité spécial agriculture à Bruxelles
- 27 > Comité national de gestion des risques en agriculture

DÉCEMBRE

- 11 > (au 12) Conseil des ministres de l'agriculture européens
- 14 > Signature du nouvel Accord Cadre France-FAO
- 19 > Événement « Cap sur la PAC 2020 »
- 21 > Clôture des États généraux de l'alimentation

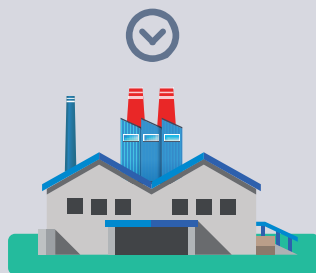
Les chiffres clés



54 % du territoire est composé de surfaces agricoles.

La France représente **17 % de la production européenne agricole** et compte **474 000 exploitations agricoles**.

922 000 personnes vivent et travaillent dans les fermes françaises.



Les industries agroalimentaires en France représentent **386 412 salariés**, **18 365 entreprises**, **170,6 milliards de chiffre d'affaires** en 2015, dont 37,3 milliards à l'exportation.

L'agroalimentaire français est le **2^e européen** après l'Allemagne en termes de chiffre d'affaires. **Les boissons, vins et alcools** sont les produits les plus exportés par la France.



Sur **67 pôles de compétitivité** en France, **12** concernent principalement les secteurs de **compétences du ministère** de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Les sols boisés couvrent **17 millions d'hectares**, soit près de **31 % du territoire métropolitain**.

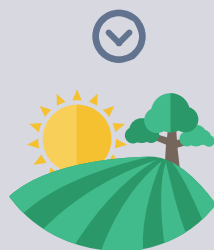
La filière forêt-bois génère en France environ **440 000 emplois** et un chiffre d'affaires annuel de **60 milliards d'euros**.



La France compte
500 GIEE
et environ **250 groupes**
travaillant sur la **réduction**
des produits phytosanitaires,
regroupant environ
8 000 exploitations
et **10 000 agriculteurs**.



841 exploitations
sont certifiées en **Haute valeur**
environnementale (HVE).



L'agriculture biologique
en France représente
36 664 exploitations,
17 276 transformateurs,
distributeurs, import-export,
et **1,8 million d'hectares**, soit
la 3^e surface
de l'Union européenne.

Le chiffre d'affaires de la filière
biologique est estimé à
7 milliards d'euros,
soit une **augmentation**
de plus de **21 %** en 2016.



La France compte
455 AOP / AOC, plus de
200 IGP dont 75 viticoles, et
environ **430 Labels rouges**.



ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION



5 mois de travail



14 ateliers nationaux,
ayant réuni plus de
700 participants



74 événements
territoriaux partout
en France



1 consultation publique
qui a accueilli plus
de **156 000 visiteurs**,
17 000 contributions
et **163 000 votes**.

Les États généraux de l'alimentation



Début juin, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été désigné pilote des États généraux de l'alimentation (EGA). Les parties prenantes (acteurs économiques, citoyens, élus, partenaires sociaux, experts et représentants de l'État) ont été réunies dans des délais courts (6 à 8 semaines) pour poser ensemble un diagnostic et proposer des solutions. Les EGA ont été séquencés en deux chantiers successifs : le premier, consacré à la création et à la répartition de la valeur dans la chaîne alimentaire, s'est déroulé de fin août à début octobre ; le second, consacré à une alimentation encore plus saine, sûre, durable et accessible à tous, s'est déroulé de début octobre à fin novembre.

Les EGA avaient quatre objectifs :

- 1 relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition ;
- 2 permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes ;
- 3 accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs ;
- 4 promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Compte tenu de la diversité des problématiques à aborder, 14 ateliers nationaux thématiques comprenant

chacun 60 à 70 personnes ont été constitués. Des présidents et co-présidents d'atelier ont été choisis par le ministre afin d'animer les débats. Après 4 à 6 réunions, chaque atelier a remis au ministre une fiche conclusive récapitulant les propositions de l'atelier.

La DGPE a animé, dès la mi-juin, un comité de pilotage interministériel réunissant chaque semaine les différents ministères associés (Transition écologique et solidaire, Santé et de la Solidarité, Europe et Affaires étrangères, Cohésion des territoires, Économie, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Outre-mer, Sports).

Une réelle dynamique a été impulsée au niveau des parties prenantes, au sein des ministères et sur les territoires partout en France. Force a été de constater la prise de conscience d'une responsabilité partagée des différentes parties prenantes (producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs). Les événements organisés en région, à l'initiative des DRAAF, des conseils régionaux, des chambres d'agriculture, des députés ont permis aux approches de terrain de nourrir les réflexions nationales.

Par ailleurs, une plate-forme de consultation publique a été lancée dès le 20 juillet pour parvenir à un diagnostic partagé sur les questions soulevées dans le cadre de ces EGA et inciter le plus grand nombre de français à formuler des propositions concrètes. La société civile s'est mobilisée.

Lancés le 20 juillet, les EGA ont été conclus 5 mois après. Le Président de la République s'est exprimé le 11 octobre à Rungis pour annoncer les résultats du premier chantier et fixer les orientations du second. Le Premier ministre a dévoilé, le 21 décembre lors de l'événement de clôture des EGA, la feuille de route de la politique de l'alimentation du Gouvernement pour 2018-2022 avec trois orientations majeures :

- assurer la souveraineté alimentaire de la France ;
- promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement ;

- réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable.

Sur la base des propositions des ateliers, le Gouvernement a préparé un projet de loi, présenté en Conseil des ministres le 31 janvier 2018.

Les interprofessions ont été chargées par le Président de la République de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de transformation des filières. Les producteurs, les transformateurs et les distributeurs se sont engagés à initier ensemble des transformations profondes en associant les acteurs de la restauration collective. La restauration collective a été identifiée comme un puissant vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions agricoles.

Dans des délais très courts (de mi-octobre à mi-décembre), les interprofessions ont réuni les acteurs pour réfléchir à la stratégie à mettre en place pour :

- créer davantage de valeur sur le marché national et à l'export ;
- mettre en place la gouvernance nécessaire à une meilleure répartition de la valeur entre maillons de la chaîne de valeur ;
- initier des relations contractuelles renouvelées : la détermination des prix des contrats devra en application de la loi EGA se baser sur des indicateurs de coût de production et sur une meilleure connaissance partagée entre producteurs et acheteurs des prix de marché.



Événement de clôture des États généraux de l'alimentation, le 21 décembre 2017.

35 plans de filière ont été transmis au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 15 décembre, une partie a été mise en ligne sur le site internet du ministère.

La DGPE s'est mobilisée pour inciter les interprofessions à énoncer des objectifs ambitieux et réalistes et à ne pas oublier certains axes de transformation.

L'État accompagnera les transformations rendues nécessaires pour répondre aux défis du changement climatique et de l'évolution des demandes sociétales, pour ouvrir de nouvelles perspectives de production et aller vers un développement durable de l'agriculture à travers notamment un nouveau plan Ambition Bio et le Grand plan d'investissement.

Certaines annonces issues des EGA s'inscrivent dans le moyen et le long terme, c'est pourquoi un suivi régulier de leur mise en œuvre est mis en place. Des réunions plénières seront organisées en juin et décembre 2018. 2017 marque le commencement des EGA !



DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DE L'EMPLOI



Hervé Durand, Directeur général adjoint,
Chef du service développement des filières
et de l'emploi (SDFE)

L'année 2017 a été marquée par les États généraux de l'alimentation : ce chantier gouvernemental nous a permis d'avoir, avec les principales filières, des échanges sur les opportunités de marchés (national et mondial) qui s'offrent à elles ; sur les défis auxquelles elles ont, et auront à faire face dans les années à venir ; sur les transformations aujourd'hui nécessaires pour s'y préparer et adapter.

Cette élaboration concomitante de stratégies de transformation par les différentes filières sur un laps de temps court a conduit les acteurs à s'interroger notamment sur les informations qu'ils étaient prêts à

partager au sein de l'interprofession, sur la pertinence d'un élargissement de la composition actuelle des interprofessions notamment à des représentants de la distribution ou de la restauration collective.

Enfin, les plans de filière mettent l'accent sur les actions collectives à mettre en œuvre pour que les filières françaises puissent créer davantage de valeur, y compris sur le marché national et que chaque maillon de la chaîne de valeur puisse être rémunéré dignement.

Lors des ateliers nationaux des EGA, le dialogue entre les parties prenantes a été renforcé, l'exercice d'élaboration des plans de filière a resserré les liens entre les maillons d'une même filière. Cette dynamique

collective de co-construction de solutions nouvelles devra se poursuivre avec la mise en œuvre des plans et l'approfondissement des engagements de chaque acteur.

Les plans intègrent des objectifs économiques (segmentation de l'offre, montée en gamme qualitative), environnementaux (réduction de l'usage des produits de protection des plantes, amélioration du bien-être animal) et sociaux.

L'État devra accompagner les filières dans leur structuration et leur transformation qu'elles portent sur les modèles de production, les process industriels ou sur les modalités de mise en marché. C'est notre objectif et notre engagement auprès des acteurs. ■

FILIÈRES AGROALIMENTAIRES

La fin du régime des quotas sucriers

L'année 2017 marque la fin du régime des quotas sucriers qui datait de 1968. La suppression des quotas a pour effet de lever le plafonnement des productions et des exportations de sucre sur le marché mondial, ce qui va permettre le retour de la France parmi les grands pays exportateurs de

sucre. Elle signifie également une concurrence plus forte entre producteurs sur le marché européen.

La filière française du sucre s'est préparée à ce changement majeur, avec l'appui de la DGPE qui a accompagné la filière dès 2016 dans la rénovation de ses structures interprofessionnelles et qui s'est mobilisée au niveau européen pour :

- soutenir l'amélioration du pouvoir de négociation des producteurs de betteraves au sein des entreprises sucrières (publication d'un acte délégué permettant une négociation sur le partage de la valeur) ;
- défendre le maintien d'outils de suivi

de marché (création d'un observatoire du marché du sucre, notifications sur les prix, les productions...) afin de se doter des moyens d'anticiper les perturbations du marché ;

- défendre les intérêts du secteur dans les négociations commerciales menées par la Commission européenne.

Afin de permettre aux sucreries d'outremer de faire face aux conséquences de la fin des quotas, la DGPE a mis en place un dispositif d'aide de 38 millions d'euros maximum destiné à soutenir le débouché des sucres à raffiner et à garantir un prix d'achat rémunérateur pour les planteurs. ■

LOCAVERT : un outil au service de l'approvisionnement local et de qualité en horticulture

S'inspirant du projet LOCALIM, porté par le ministère en 2016 et axé sur l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective, la DGPE a piloté en 2017 un projet de facilitation de l'achat local dans le secteur de l'horticulture et des végétaux d'ornement. Ce projet vient en soutien à la filière de l'horticulture, alors que la France est le premier marché en Europe, et que le végétal est plébiscité de toutes parts, notamment à travers un important mouvement de végétalisation urbaine.

Ce projet a abouti à la rédaction d'une fiche intitulée LOCAVERT, élaborée en collaboration avec FranceAgriMer, l'interprofession Val'Hor, et les fédérations représentant les producteurs et les entreprises du paysage, qui fournit aux acteurs publics les outils leur permettant de favoriser l'approvisionnement local et de qualité dans la passation de leurs marchés. LOCAVERT se présente ainsi comme un outil devant faciliter le développement des circuits courts et de l'achat local dans la filière horticole. Elle vise notamment à encourager et susciter la rédaction de chartes locales, en lien avec le plan de filière élaboré par Val'Hor.

La fiche LOCAVERT, lancée par le ministre lors du Salon international de l'agriculture 2018, fait l'objet d'une

page dédiée sur le site internet du ministère, et d'une large diffusion auprès des acteurs professionnels, et notamment auprès des collectivités locales, premières concernées par l'achat public pour l'élaboration et l'entretien d'espaces verts. ■



Label "Fleurs de France" à Rungis.

Nouveau programme « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école »

2017 a été marquée par le démarrage du tout nouveau programme européen de distribution de fruits et légumes et de lait et produits laitiers dans les établissements scolaires. Le programme « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école » permet de soutenir la distribution de produits tout en y associant une dimension d'éducation alimentaire et de connaissance des filières agricoles, à travers l'obligation de conduire des mesures d'accompagnement pédagogique. L'Union européenne prend désormais en charge 100% des dépenses liées à la distribution de produits et peut également financer des mesures d'accompagnement pédagogique ainsi que des actions de communication et d'évaluation.

Crise de l'influenza aviaire : pacte de lutte

Avec environ 485 foyers et 4 millions de volailles abattues (palmipèdes et gallinacés), la France a été confrontée, en 2017 et pour la deuxième année consécutive, à une épizootie majeure d'influenza aviaire hautement pathogène.

La DGPE a été mobilisée sur les deux épizooties pour pouvoir indemniser éleveurs, sélectionneurs-accoueurs et entreprises de l'aval. L'indemnisation des pertes de production des éle-

veurs liées à la crise de H5N1 de 2016 a été soldée pour une somme totale de 59,7 millions d'euros, cofinancée par l'Union européenne. Pour l'épisode H5N8 de 2017, plusieurs dispositifs de soutien à destination des différents maillons de la filière ont été mis en place par la DGPE, FranceAgriMer et les services déconcentrés : 43 sélectionneurs-accoueurs ont été indemnisés pour 22,5 millions d'euros, près de 2200 éleveurs ont reçu 40,1 millions d'euros d'avances et 39 entreprises de l'aval ont reçu 5,6 millions d'euros d'avances remboursables. En parallèle de ces actions, la DGPE a construit avec la Commission européenne les bases réglementaires de dispositifs d'indemnisation pour les

La DGPE, copilote du programme avec la DGAL, en lien avec FranceAgriMer, gestionnaire opérationnel du dispositif, a conduit un travail de concertation avec les autres ministères compétents (Éducation nationale et Santé), les représentants des filières concernées ainsi que les parties prenantes au programme. Ces travaux ont conduit à la finalisation de l'élaboration de la stratégie nationale, notifiée à la Commission européenne en juillet dernier, et à la publication en décembre de la décision de FranceAgriMer actant le démarrage du programme.

L'objectif pour l'année 2018 est de susciter l'adhésion des établissements au programme pour toucher un maximum d'enfants et ainsi assurer le succès du dispositif en consommant l'enveloppe d'environ 35 millions d'euros allouée chaque année à la France sur la période 2017-2023 pour les deux volets du programme. ■



Ferme
biologique
du Tout-Joly.

pertes post-restrictions sanitaires des éleveurs et les entreprises de l'aval.

Enfin, parce que le risque d'apparition de ces virus est durable et que les interventions humaines et les mouvements entre élevages jouent un rôle majeur dans la diffusion de ces virus, l'ensemble des maillons de la filière avicole a signé, en avril 2017, sous l'égide de la DGPE et de la DGAL, le Pacte de lutte contre l'influenza aviaire et de relance de la filière foie gras. ■



Mise en place d'un comité mixte franco-espagnol pour le secteur vitivinicole

Le 25 juillet 2017, le ministre français de l'Agriculture et de l'Alimentation et son homologue espagnole ont mis en place, avec les professionnels des filières des deux pays, le «comité mixte franco-espagnol du secteur vitivinicole».

La France est le premier importateur en volume de vins espagnols. Elle occupe également une position de leader en valeur dans les importations espagnoles de vins étrangers. La France et l'Espagne ont de nombreux intérêts communs à porter au plan européen et international (révision de la Politique agricole commune, négociations internationales pour l'accès aux marchés des pays tiers, établissement des normes au sein de l'Organi-

sation internationale de la vigne et du vin, etc). Le ministère espagnol en charge de l'agriculture et la DGPE ont proposé, avec l'appui du conseiller agricole en poste à Madrid, la mise en place de cette instance de dialogue qui se réunit annuellement et permet de partager les bases d'une vision économique commune de la filière vitivinicole franco-espagnole.

Entre chaque comité mixte, les échanges sont approfondis dans le cadre de deux groupes thématiques : l'un sur la compétitivité et les aspects économiques de la filière, afin d'anticiper les éventuelles difficultés du marché ; l'autre sur les aspects réglementaires, visant à établir des positions franco-espagnoles fortes sur les questions de politiques européenne et internationale.

La DGPE accompagne ainsi les professionnels des deux pays qui entendent travailler ensemble pour répondre, avec le soutien de leurs administrations, aux nombreux défis que devra relever la filière vitivinicole franco-espagnole dans les années à venir. ■

Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation reçoit Isabel García Tejerina, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et de l'Environnement du Royaume d'Espagne, à l'occasion de l'installation du 1^{er} Comité mixte franco-espagnol du secteur vitivinicole.

Mise en bouteille de la cuvée 2005 à la propriété par une société spécialisée.



FILIÈRES FORÊT-BOIS, CHEVAL ET BIOÉCONOMIE

35 projets **d'investissement** **innovants pour** **l'amont forestier**

Afin d'atteindre dans les meilleures conditions les objectifs ambitieux de gestion et d'exploitation forestières fixés dans le Programme national de la forêt et du bois 2016-2026, un appel à projets national a été lancé en décembre 2016 par la DGPE pour soutenir les investissements innovants pour l'amont de la filière. Il s'agissait d'initier des évolutions majeures dans tous les domaines de la foresterie, de la génétique forestière jusqu'à la mécanisation de l'exploitation en y intégrant les innovations les plus récentes, notamment dans le numérique.

Sur les 111 projets déposés, 29 projets régionaux répartis dans 11 régions métropolitaines et 2 départements d'outre-mer (Guadeloupe et Guyane), et 6 projets nationaux ont été retenus. La sélection a privilégié les projets d'investissement les plus innovants et les plus opérationnels à court terme, leur réalisation devant être achevée en 2020. Comme l'imposait le cahier des charges, les projets sont collectifs et marqués par la diversité des acteurs

de la filière, depuis les propriétaires forestiers, les entrepreneurs de l'exploitation forestière, jusqu'aux instituts de recherche. Les thématiques les plus représentées sont les suivantes : connaissance, exploitation et valorisation de la ressource forestière, adaptation de la ressource et de la sylviculture au changement climatique, gestion durable de la forêt.

La réalisation des projets a démarré fin 2017. Une évaluation sera effectuée et le renouvellement d'une telle initiative pourra alors être envisagé. ■

La défense des forêts **contre l'incendie**

La politique de prévention des feux de forêts mise en œuvre par la DGPE est axée sur la prévision des risques et le traitement des causes ; la surveillance des forêts pour la détection précoce des départs de feux et l'intervention rapide ; l'équipement, l'aménagement et l'entretien de l'espace rural dont l'espace forestier ; l'information du public et la formation des professionnels. Avec environ 25000 hectares de feux de forêt recensés, 2017 a été plus exposée aux incendies que les années précédentes. Cette année reste cepen-



dant la norme, tant d'un point de vue des superficies que du nombre de départs de feux (4800 feux pour 25 000 hectares parcourus en moyenne depuis 1980).

L'année 2017 a été consacrée à la préparation en interministériel et avec les professionnels de l'actualisation des instructions techniques relatives à la DFCI et à l'ouverture au public de la base de données sur les incendies de forêt en France (BDIFF).

Les bons résultats des dernières décennies reposent essentiellement sur une politique interministérielle volontariste de prévention (réduction de la biomasse, obligations légales de débroussaillage, brûlages dirigés, dispositif de patrouilles estivales, etc.) et une coordination prévention-lutte, sous l'autorité des préfets de zone de défense et de sécurité.

L'année 2018 verra la publication de trois instructions techniques rénovées sur les obligations légales de débroussaillage, les plans de protection des forêts contre l'incendie et sur la version modernisée de la BDIFF, ainsi que l'organisation de trois séminaires délocalisés en région. ■

Adoption du Programme national de la forêt et du bois

Au terme de plusieurs mois de travail et de concertation, le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) pour 2016-2026 a été adopté par décret le 8 février 2017. Il se décline suivant 4 axes structurants :

- créer de la valeur en gérant durablement la ressource disponible ;
- répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoire ;
- conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique ;
- et développer des synergies entre forêt et industrie, notamment via le contrat stratégique de filière.

La plupart des chantiers prévus dans le programme ont progressé de manière significative en 2017, comme l'élaboration d'un plan national de gestion de crise en cas de tempête, l'élaboration des plans de protection des forêts contre l'incendie, la création de 5 groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers, la réalisation d'un plan export dans le cadre du contrat stratégique de filière, le lancement du projet de cartographie de la desserte afin de faciliter l'accès à la ressource, le lancement de l'appel à projet innovation et investissements

pour l'amont forestier (voir article spécifique) et la mise en place de la plateforme biodiversité pour la forêt.

Des programmes régionaux adaptent à chaque région les orientations et objectifs du PNFB et doivent être adoptés d'ici février 2019. La question de l'équilibre sylvo-cynégétique est une thématique essentielle dans la majorité des régions. La mobilisation de tous les partenaires se poursuit donc afin de répondre aux enjeux actuels de la filière forêt-bois. ■

La filière équine se réunit pour définir une stratégie commune



À l'initiative des ministres en charge de l'agriculture, des sports et du budget, l'État a réuni le 11 janvier 2017 les acteurs de la filière équine afin d'engager

Lycée agricole
du Chesnoy
dans le Loiret.

une réflexion visant à définir une stratégie commune pour relancer l'économie de ce secteur. Au terme de ces échanges, et à la lumière des travaux du comité filière de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) qui ont été présentés, la réflexion sur l'avenir de la filière s'est poursuivie dans le cadre de trois groupes de travail consacrés à la relance de l'économie des courses, aux perspectives financières du secteur, et à la compétitivité des entreprises et à la structuration de la filière équine.

Ces groupes de travail, pilotés par la DGPE et par le ministère en charge des sports, ont permis aux acteurs socio-professionnels de formuler plus de 60 propositions, dont les pouvoirs publics se sont saisis en annonçant une première série de mesures portant notamment sur la performance économique du secteur des courses, dont les paris hippiques constituent le socle financier de la filière équine.

Les travaux du troisième groupe, consacrés à la structuration de la filière et à son mode de gouvernance, devaient également aboutir à la signature, début 2018, d'une charte entre les principaux acteurs de la filière pour instituer un comité de gouvernance soumis à une présidence tournante entre France galop, le trot (SECF), la Société hippique française (SHF), la Fédération française d'équitation (FFE) et la Société française des équidés de travail (SFET). ■

La stratégie **bioéconomie**

Utilisation de paillis de chanvre couvrant le sol des rosiers plantés pleine terre afin de limiter l'herbement. L'entreprise d'insertion « Fleurs de Coccagne » est spécialisée dans la production de fleurs naturelles biologiques.

La stratégie nationale bioéconomie a été présentée lors du Conseil des ministres du 18 janvier 2017 par le par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Durant le Salon international de l'agriculture, la bioéconomie a été mise en avant par le Président de la République à l'occasion d'une table ronde réunissant des acteurs agricoles et industriels.

Lors du premier Comité stratégique bioéconomie, le 7 mars 2017, le ministre de l'Agriculture a annoncé la déclinaison opérationnelle de la stratégie en plan d'action. Ce projet de plan d'action, initié dès avril 2017, a été enrichi des contributions des États généraux de l'alimentation, au cours desquels la bioéconomie a fait l'objet d'un atelier dédié.

Par ailleurs, la stratégie française a été présentée à Bruxelles à l'ensemble des États membres dans le cadre du *bioeconomy policy day* en novembre 2017.

L'année 2017 a également été marquée par une négociation réussie qui garantit l'absence de diminution du plafond maximal de 7% de biocarburants de première génération au moins jusqu'en 2025 (ce qui permet de protéger les investissements consentis par les entreprises françaises en matière de production de biocarburants), la parution du décret homologuant les boîtiers flexfuel qui permettra le développement du carburant E85 contenant 85% de bioéthanol, par la création du réseau de référents nationaux méthanisation agricole et la prise en compte de la méthanisation agricole dans le Grand plan d'investissement. ■





COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



Serge Lhermitte,
Chef du Service Compétitivité
et performance environnementale
(SCPE)

Toutes les équipes du Service Compétitivité et performance environnementale se sont encore fortement mobilisées en 2017 pour accompagner les transformations profondes que doivent opérer l'ensemble des secteurs agricole, agroalimentaire, forêt-bois, cheval et bioéconomie, avec de nombreux succès au niveau national, européen et international.

Parmi les chantiers, nous pouvons citer :

- la finalisation et le déploiement du plan d'action sur la gestion des risques économiques, climatiques, environnementaux et sanitaires ;
- la mise en œuvre réussie du programme des investissements d'avenir, stimulant l'innovation dans nos secteurs ;
- la poursuite du projet agro-écologique pour accélérer les changements de pratiques dans les

filiales et l'évolution des systèmes de production ;

- l'accord trouvé au niveau européen sur le futur règlement bio ;
- la reconnaissance de l'importance du secteur agricole dans les négociations internationales sur le climat lors de la COP23, secteur à la fois vulnérable aux changements climatiques mais aussi porteur de solutions.

Ces sujets continueront de mobiliser les agents en 2018, tout comme la finalisation de la réforme des zones défavorisées, la poursuite des travaux sur la future PAC post-2020, la gestion qualitative et quantitative de l'eau, la montée en puissance de la certification environnementale, des SIQO, la réforme de la fiscalité agricole ou encore du foncier.

L'année 2017 aura aussi été marquée par la tenue des États géné-

raux de l'alimentation. L'implication des agents du service dans une majorité des 14 ateliers aura été déterminante pour l'élaboration de nombreux livrables : rédaction du projet de loi visant à rénover la contractualisation dans les filières alimentaires, élaboration des grandes lignes du Grand plan d'investissement en proposant une refonte de nos outils de soutien pour développer la multiperformance des entreprises, préparation du futur plan Ambition Bio, du volet accompagnement du plan d'action sur les phytos, du volet agricole de la feuille de route économie circulaire, ou encore de la feuille de route numérique.

La mise en œuvre de tous ces chantiers d'ampleur structurera une grande partie de l'action du service en 2018. Les équipes peuvent être fières du travail accompli en 2017. Il reflète l'importance de leur engagement et leur expertise au quotidien aux côtés des acteurs économiques afin de concilier performances économique, environnementale et sociale. ■

La certification environnementale des exploitations agricoles



La laiterie basque Bastidarra est la première entreprise en France qui transforme, en yaourts, du lait issu d'exploitations locales et certifiées en Haute valeur environnementale.

La certification environnementale des exploitations agricoles est un dispositif public qui permet de valoriser les exploitations qui s'engagent dans des pratiques plus particulièrement respectueuses de l'environnement. Elle est conçue selon une logique de certification progressive en trois niveaux dont le plus élevé est qualifié de « Haute valeur environnementale ». Plus de 12 000 exploitations sont, à ce jour, engagées au niveau 2 et 850 exploitations sont certifiées de Haute valeur environnementale (HVE). Bon nombre de filières de production sont d'ores et déjà engagées : viticulture, horticulture, arboriculture ou grandes cultures. Cet engagement leur offre la possibilité de communiquer dans un cadre sécurisé et valorisant sur leurs pratiques.

Pour favoriser une amplification du dispositif, la DGPE a mené avec l'ensemble des partenaires concernés d'importants travaux afin d'ouvrir la possibilité d'une certification gérée dans un cadre collectif pour la HVE. Ce travail a vu, dès l'année 2017, ses premiers résultats apparaître puisque deux structures collectives, l'association du système de management environnemental du Vin de Bordeaux et « les Caves de Rauzan », ont proposé au travers de leur démarche déjà reconnue de niveau 2, d'accompagner collectivement leurs viticulteurs adhérents vers la HVE. Ces initiatives font écho aux travaux réalisés dans le cadre des États généraux de l'alimentation qui préconisaient une amplification de la certification environnementale. Ce dispositif a été effectivement jugé comme pertinent pour engager la transition écologique de l'agriculture et répondre ainsi aux attentes des citoyens en matière d'alimentation durable. ■

Des EGA aux dispositions du projet de loi sur la contractualisation

Les ateliers 5 et 7 des États généraux de l'alimentation étaient axés sur la répartition de la valeur autour de deux axes : la rémunération des produits agricoles, sous la présidence de MM. Papin (système U) et Eyraud (Danone), et l'amélioration des relations commerciales, sous la présidence de M. Canivet (haut magistrat). La DGPE a contribué activement à ces ateliers en étant pilote, rapporteur et appui aux

présidents. Ces ateliers ont permis d'élaborer un livrable sur la contractualisation, ligne directrice pour la rédaction du projet de loi.

Afin que la contractualisation puisse s'établir sur la base d'un rapport plus équilibré entre les parties, le producteur devient l'auteur de la proposition initiale de contrat, ce qui permet d'inverser la construction du prix en début de négociation afin de mieux tenir compte des coûts de production. Le travail de la DGPE, à l'origine de la première version du projet, a constitué en des allers-retours constructifs avec le service des affaires juridiques tout d'abord, puis en interministériel

(du fait des modifications attendues sur le fonctionnement des relations commerciales pour avoir un dispositif global opérant), et enfin avec le Conseil d'État.

L'examen du projet de loi, les décrets d'application et l'accompagnement de l'ensemble des filières à se saisir de ces futures dispositions, notamment sur la structuration en organisations de producteurs, devront tous intervenir avant le début du prochain cycle de négociations commerciales, fin 2018, travaux auxquels la DGPE va continuer à contribuer activement. ■

Clôture de l'audit de la Cour des comptes européenne sur l'efficacité des aides aux jeunes agriculteurs

Le 29 juin 2017, la Cour des comptes européenne a publié le rapport clôturant la mission d'audit relative à la performance des mesures de soutien direct aux jeunes agriculteurs (JA) sur la période 2007 à 2013. Cet audit a été réalisé dans les quatre États membres présentant les dépenses les plus élevées en faveur des jeunes agriculteurs : France, Espagne, Pologne et Italie. Il visait à évaluer l'efficacité du soutien de l'UE aux jeunes agriculteurs vis-à-vis de l'enjeu général de renouvellement des générations.

En France, l'intervention des auditeurs, coordonnée par la DGPE, a ciblé les régions ayant effectué les dépenses les plus élevées en matière d'aide à l'installation : Pays de la Loire et Midi-Pyrénées. Les auditeurs se sont montrés

globalement satisfaits de la mise en œuvre des aides à l'installation par rapport aux objectifs poursuivis par l'UE. Ils ont notamment apprécié l'ensemble du dispositif d'accompagnement du jeune avant son installation, en particulier le dispositif relatif au plan de professionnalisation personnalisé. Ils ont en outre salué l'existence d'un service spécifique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation consacré à la conception d'aides à l'installation pour les JA et à la coordination des mesures nationales et européennes.

Les recommandations formulées à la Commission européenne comme aux États membres, en particulier sur le ciblage des mesures, constituent une base de travail que la DGPE exploitera pour poursuivre l'amélioration de l'efficacité des aides à l'installation. ■

Claire
Neuvéglise,
agricultrice
dans le Gers,
distribuant
du grain
à ses poules.



L'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés

Face au contexte économique dégradé rencontré par l'agriculture française ces dernières années, le ministère chargé de l'Agriculture a engagé fin 2016 une réflexion afin d'améliorer l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés. Aussi, un groupe de travail présidé par la DGPE associant l'ensemble des parties prenantes s'est réuni à différentes reprises, afin de réaliser un bilan partagé des dispositifs actuels.



Au regard du bilan réalisé et des bonnes pratiques recensées, trois axes de travail proposés par la DGPE ont été validés :

- définir une charte des bonnes pratiques afin d'établir au niveau départemental une organisation adaptée pour identifier et accompagner les exploitants en difficultés ;
- réaliser un vade-mecum des dispositifs mobilisables pour aider les exploitants concernés ;
- redéfinir les dispositifs de l'État existants : Agridiff et l'aide à la reconversion professionnelle, et faciliter la réalisation d'un audit global des exploitations agricoles concernées.



Distribution de l'alimentation des bovins.

Ces trois axes ont été initiés en 2017 avec la mise en ligne à l'automne 2017 des premières fiches du vade-mecum complétées par la charte des bonnes pratiques *via* une instruction technique publiée fin décembre.

En ce qui concerne le dispositif Agridiff, les modifications envisagées nécessitent différentes évolutions réglementaires (communautaires et nationales) que la DGPE conduit. Le nouveau dispositif d'aide à l'audit a ainsi été notifié et validé par la Commission européenne fin 2017. Pour 2018, il s'agit de poursuivre ce travail réglementaire afin que l'ensemble du dispositif soit opérationnel au deuxième trimestre. ■

Champ de colza en fleurs.



Le programme d'investissements d'avenir stimule l'innovation dans les entreprises

L'innovation tient une place essentielle dans la transformation des secteurs agricole et agroalimentaire. Le programme d'investissements d'avenir (PIA) joue un rôle important dans l'émergence et l'accompagnement de projets innovants dans les entreprises et les filières. Année de transition entre les actions du PIA 2 qui se sont poursuivies et achevées et les nouvelles actions du PIA 3 qui ont été définies et lancées, 2017 a été très riche à plusieurs égards.

Tout au long de l'année, la DGPE s'est fortement impliquée pour faire

connaître les différents dispositifs, favoriser l'émergence de projets et participer à l'expertise et à la sélection des plus prometteurs. Les projets retenus couvrent l'innovation dans des domaines très variés : nouveaux produits ou ingrédients, nouvelles technologies et process, robotisation, bioproduits, outils numériques, capteurs et outils d'aide à la décision, etc.

Sur la durée du PIA2 (2013-2017), les thématiques relevant du ministère ont bénéficié de plus de 300 millions d'euros en subvention, avances récupérables ou fonds propres, octroyés

par Bpifrance, FranceAgriMer et l'Ademe. Cet effort se poursuit à travers le PIA3.

En complément de dispositifs transversaux, notamment territoriaux, plusieurs appels à projets spécifiques aux secteurs agricole et agroalimentaire ont été élaborés en 2017 et lancés début 2018, en particulier les concours d'innovation et les démonstrateurs de la transition écologique et énergétique, opérés par Bpifrance et l'Ademe. La DGPE poursuit en 2018 son investissement pour accompagner les porteurs de projets et soutenir l'innovation. ■

Élaboration d'une grille d'évaluation des démarches agro-écologiques de filière

Dans le cadre du projet agro-écologique, un chantier concerne le rôle de l'aval dans la transition agro-écologique. Il a été complété, en avril 2016, d'une nouvelle action autour de la reconnaissance par les pouvoirs publics des démarches agro-écologiques de filière. Appuyé par un groupe de travail partenarial, une grille a été élaborée pour évaluer le degré d'engagement dans l'agro-écologie d'une filière, sur la base de quatre thématiques, en regardant notamment les pratiques mises en œuvre par tous les exploitants de

cette filière et celles mises en œuvre dans les différents échelons de l'aval.

Durant l'été 2017, suite à un appel à manifestation d'intérêt, une vingtaine de démarches volontaires s'est prêtée à l'exercice d'évaluation, ce qui a permis de faire évoluer la grille pour la rendre plus pertinente, plus utilisable par les acteurs et cohérente entre ces deux volets. Ces tests ont permis également de recueillir un avis positif sur une reconnaissance officielle. Cette dernière ne doit cependant pas concurrencer les certifications existantes (HVE, SIQO, bio). Cette grille est disponible pour tous les acteurs qui voudraient travailler à l'engagement des filières vers l'agro-écologie, notamment dans le cadre des déclinaisons territoriales des plans de filière élaborés dans le cadre des États généraux de l'alimentation.

La recherche du mode le plus pertinent de reconnaissance et les rencontres avec les acteurs des filières seront poursuivies durant l'année 2018, afin d'encourager l'aval à jouer son rôle dans la transition agro-écologique. ■

Négociations internationales sur le climat : des avancées pour l'agriculture

L'agriculture est discutée dans les enceintes de l'ONU relatives au changement climatique depuis 2012. Longtemps, pays en développement et pays développés se sont opposés sur la priorité à donner entre l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation de ses effets. Ce différend est dépassé, car, en application de l'Accord de Paris, les pays choisissent leurs objectifs et, dans le domaine agricole,

beaucoup de mesures – notamment celles liées à l'agro-écologie, comme l'agroforesterie – concourent à la fois à l'atténuation et à l'adaptation. Néanmoins, l'opposition persistait sur l'objectif du travail, entre mise en œuvre sur le terrain et travail technique.

À la COP23, en novembre 2017, l'organe technique de la COP (auquel la DGPE participe) a adopté, sous les applaudissements, une décision dépassant cette opposition. Défendue par la France durant toute la négociation, elle a été saluée par les ONG et par la FAO, qui a parlé « *d'étape décisive afin (...) de permettre au secteur agricole de*

participer aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique ».

Cette décision crée le *Koronivia Joint Work on Agriculture*, un programme de trois ans commun à l'organe de mise en œuvre et à l'organe technique, sur la santé des sols, la gestion des nutriments et des déjections animales, l'élevage, l'évaluation de l'adaptation et de la résilience, les conséquences socio-économiques et alimentaires du changement climatique pour l'agriculture. Elle demande de prendre en compte la sécurité alimentaire et les vulnérabilités de l'agriculture au changement climatique. ■



L'économie circulaire invitée lors des États généraux de l'alimentation

Les États généraux de l'alimentation n'ont pas fait l'impasse sur les perspectives de création et de répartition de valeur liée à l'application du concept de l'économie circulaire au monde agricole et agroalimentaire.

Développer la bioéconomie et l'économie circulaire, tel était l'enjeu de l'atelier 3 co-présidé par Karen Serres, présidente du réseau TRAME, et Rémi

Haquin, président d'ADIVALOR. Les conclusions de l'atelier 3 ont confirmé et renforcé le rôle de l'agriculteur comme un acteur clé de l'économie circulaire dans son territoire.

De nombreuses pistes d'actions répondant aux enjeux suivants ont été formulées :

- mobiliser et produire durablement la biomasse pour l'économie circulaire et la bio-économie ;
- produire des fertilisants à partir de ressources organiques pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture avec des fertilisants issus de ressources non-renouvelables ;
- faire des secteurs agricole et agroalimentaire des acteurs-clé de la transition énergétique ;
- développer les produits et les emballages biosourcés ;
- optimiser la création de valeur par l'organisation des filières et des territoires ;
- sécuriser les agriculteurs au regard de leur participation aux enjeux nationaux de développement de l'économie circulaire ;
- développer la connaissance et la formation, favoriser l'innovation.

Ces conclusions seront approfondies et déclinées concrètement courant 2018 pour constituer la première feuille de route économie circulaire du monde agricole. ■

Visite de la ferme pilote Woestyne de Bondue. Agriculture durable avec ses techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

La réorganisation des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (LAAF) a profondément modifié les dispositions du code rural et la pêche maritime relatives au fonctionnement des SAFER qui assurent des missions d'intérêt général concernant le foncier rural.

Elle a ainsi prévu la modernisation de leur fonctionnement notamment en créant trois collèges distincts au sein de leurs conseils d'administration. La réforme de la gouvernance des SAFER inclut également l'alignement de leur périmètre d'action sur l'échelle régionale ou interrégionale. Le nombre de SAFER passera ainsi de 26 à 16 en 2019. Dans le cadre de cette réorganisation, les SAFER ont mis leurs statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la LAAF. Les statuts ainsi modifiés ont été agréés le 22 décembre 2016 par leurs ministères de tutelle respectivement en charge de l'agriculture et des finances.

La DGPE a accompagné les SAFER dans la conduite de leur régionalisation, celle-ci étant achevée pour la plupart des SAFER, à l'exception des SAFER de la façade atlantique. Pour suite de la régionalisation des SAFER

Pierre Désarménien, agriculteur polyculture élevage sur son exploitation.



Révision des zones défavorisées simples (ZDS)

Les zones défavorisées simples (ZDS) avaient été définies à la fin des années 1970 en se fondant sur des critères socio-économiques mais aussi, parfois, d'opportunité. Un rapport de la Cour des comptes européenne de

2003 pointait l'utilisation de critères non harmonisés conduisant à des situations très disparates au sein de l'Union européenne (UE) et à un classement contestable dans un certain nombre de cas. Une révision était donc nécessaire pour pérenniser les soutiens prévus aux agriculteurs de ces zones, en particulier l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).

Le règlement européen relatif au développement rural a rendu cette révision obligatoire pour l'ensemble des États membres d'ici 2019. À partir des discussions engagées dès 2016 pour établir ce nouveau zonage, en 2017, la DGPE et le cabinet du ministre ont organisé deux cycles de réunions plénières avec les représentants des professionnels agricoles et des régions, et ont examiné différents scénarios proposés parmi plus de 100 pistes élaborées. À ce stade, environ 90% des communes actuellement classées figurent dans ces projets de zonage et la qualité du travail réalisé et de la concertation menée sont salués par l'ensemble des participants.

Les travaux sur le zonage doivent donc se poursuivre. L'objectif est de parvenir à une carte équitable et budgétairement soutenable, qui préserve au mieux les zones d'élevage, dans un calendrier compatible avec son approbation par la Commission européenne et dans des délais permettant une mise en œuvre habituelle de la campagne PAC 2019. ■

La force des **collectifs** d'**agriculteurs**, un levier vers la transition agro-écologique

En termes de changement des pratiques agricoles, les collectifs d'agriculteurs offrent de multiples atouts : mutualisation des coûts, échanges, gestion des risques, innovation, expérimentation, etc.

Plusieurs initiatives ont mis en valeur ces collectifs, dont :

- la Loi d'avenir pour l'agriculture qui a instauré les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Ils regroupent des agriculteurs développant des projets engagés dans l'agro-écologie et visant une performance à la fois économique, environnementale et sociale ;
- le plan Ecophyto 2, s'appuyant sur les 250 groupes d'agriculteurs du réseau Dephy, réunissant 3000 fermes pilotes, qui a fixé comme objectif de multiplier par 10 en 5 ans le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytos.

Agriculteurs du groupement d'intérêt économique GIE « Développement Agriculture Durable » et leur conseiller.

Fin 2017, la France comptait 477 GIEE et environ 250 groupes phytos, regroupant quelque 8000 exploitations et 10000 agriculteurs. La totalité des groupes phytos bénéficie de subventions des agences de l'eau. La plupart des GIEE bénéficie également de crédits d'animation issus du compte d'affectation spécial développement agricole et rural. En 2017, le montant total de ces aides à l'animation est estimé à 9 millions d'euros.

La DGPE oriente le développement national de ces collectifs. Il cadre notamment les dispositifs de suivi et de capitalisation, ainsi que le lancement des appels à projets régionaux par les DRAAF et DAAF, en partenariat avec les DREAL et agences de l'eau, permettant de reconnaître et de financer ces groupes.

L'année 2017 a également permis la mise en place d'un dispositif de capitalisation des résultats et expériences des GIEE, la tenue de journées d'échanges, et le lancement d'un site internet dédié aux GIEE : <http://www.giee.fr> ■





I SWL 45T A 5-25M
I SWL 32T A 5-26.6M
I SWL 25T A 5-41.5M

CRONOS

tex

MAERSK
SEASIDE

tex

CRONOS

tex

EUROPE ET INTERNATIONAL



**Frédéric Lambert, Chef du Service Europe et international
(SEI)**

L'activité du Service Europe et International aura été marquée en 2017 par une très forte mobilisation sur des enjeux majeurs, comme la future PAC, l'accélération des négociations commerciales UE/pays tiers (Japon, Mercosur, Mexique...), le Brexit, la stratégie export, l'accord cadre avec la FAO et la stratégie Europe et international du MAA.

S'agissant de la PAC post 2020, nous avons précisé les orientations stratégiques de la France dans un document de position qui a été présenté lors du séminaire organisé à Paris fin 2017 et qui a réuni l'ensemble des parties prenantes, le Commissaire européen, huit ministres et de nombreux parlementaires européens.

Le SEI s'est également beaucoup investi dans le suivi des négociations des accords de libre échange de l'UE, en particulier avec le Mercosur, en veillant à ce que ces accords respectent un équilibre entre nos intérêts agricoles offensifs et défensifs et garantissent une protection effective de nos filières sensibles. Le SEI a également coordonné la position du MAA sur le Brexit, en veillant à ce que les aspects budgétaires, commerciaux et réglementaires soient pris en compte, avec comme objectif de ne pas perturber les flux d'échanges avec le Royaume-Uni, notre 3^e client à l'export.

La stratégie export et internationalisation des entreprises a donné lieu à un débat avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre des États généraux de l'alimentation, qui a permis d'aboutir à une stratégie partagée pour mieux accompagner nos entreprises à l'export, améliorer l'accès aux marchés et promouvoir les produits français.

Enfin, l'accord cadre de partenariat avec la FAO a été renouvelé pour la période 2018-2021, avec comme ambition de soutenir les objectifs de transition des systèmes agricoles et alimentaires pour mieux répondre aux défis climatiques, de durabilité et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2017 aura par ailleurs été marquée par le processus d'élaboration de la stratégie Europe et international du MAA, qui a identifié quatre axes stratégiques majeurs : l'Europe, l'accompagnement de la transition, le renforcement de notre positionnement à l'international et la mise en place d'une gouvernance plus inclusive.

Les priorités du service pour 2018 s'articuleront autour de la négociation sur la future PAC en lien avec celle sur le futur budget de l'UE, du Brexit, ainsi que de la finalisation de la stratégie Europe et international du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. ■

Une année 2017 marquée par des avancées au niveau européen

Ministres
de l'agriculture
européens
lors de la
conférence
"Cap sur
la PAC 2020" du
19 décembre
2017 sur
l'avenir de
la Politique
agricole
commune.



L'actualité agricole européenne a été d'abord marquée par la conclusion de négociations sur deux textes majeurs sous présidence estonienne. Il s'agit tout d'abord du règlement relatif à la production biologique. Texte sensible au regard des enjeux économiques et environnementaux d'une filière en pleine expansion, le règlement détermine les règles de production dans l'Union européenne et améliore les règles de réciprocité pour les importations en provenance des pays tiers.

Ensuite, la discussion « omnibus » a également abouti, après un an de discussions. Le compromis introduit de réelles avancées pour renforcer le pouvoir de négociation contractuelle de l'amont agricole vis-à-vis du reste de la chaîne alimentaire dans le cadre de l'organisation commune des marchés. L'année 2017 a également vu se préparer des échéances européennes importantes pour l'après 2020, s'agissant du futur cadre financier pluriannuel et de la réforme de la PAC, dans un contexte d'incertitudes induit par le Brexit. La Commission a publié son document d'orientation sur l'avenir de

la Politique agricole commune (PAC) le 29 novembre, point de départ des négociations de la future réforme. L'année a été conclue par une conférence nationale sur la future PAC organisée le 19 décembre par la DGPE, associant l'ensemble des parties prenantes nationales et les représentants du Conseil, de la Commission et du Parlement. Cette journée a eu un large succès et a permis au ministère de mettre en avant ses priorités pour la future PAC au niveau national et au niveau européen. ■

Politiques commerciale et agricole : vers une plus grande cohérence

L'UE mène une politique commerciale ambitieuse, notamment via les accords de libre-échange que la Commission

négocie avec des pays tiers. L'agriculture et l'agro-alimentaire sont fortement exportateurs, et constituent le troisième contributeur à l'excédent commercial français. La nécessaire ouverture de marchés extérieurs, particulièrement dans le contexte incertain du Brexit, doit toutefois prendre en compte pleinement le cadre dans lequel s'inscrivent nos producteurs : préférences collectives des consommateurs, politiques agricoles, sanitaires et phytosanitaires, des territoires, et de développement durable. Ces choix et le haut niveau d'exigence sanitaire, environnemental et social que satisfont les producteurs européens ont un impact sur leur compétitivité internationale.

La DGPE s'attache dans chaque négociation commerciale à promouvoir auprès des autorités françaises et de la Commission européenne nos intérêts offensifs, à exiger garanties et réciprocité sanitaires et phytosanitaires, à défendre l'inclusion de conditionnalités et sauvegardes permettant de rétablir des conditions de concurrence équitable, particulièrement pour les filières sensibles, et à inscrire les concessions de l'UE dans les limites d'une « enveloppe globale » soutenable par ces filières. Elle a obtenu en 2017 le soutien d'une dizaine d'États membres à ces objectifs, et leur inscription dans l'axe 3 du plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du CETA. Elle poursuit en 2018 la traduction concrète de ces objectifs dans les négociations en cours et à venir. ■

INTERNATIONAL

Vers une équipe de France à l'export

En matière d'exportation des produits et techniques agricoles et alimentaires, les États généraux de l'alimentation ont souligné l'intérêt de combiner démarches institutionnelles (visites officielles, coopérations, etc.) et promotion commerciale de nos entreprises et de nos filières mais aussi de développer l'exportation collaborative des entreprises.

Deux actions collectives se sont inscrites dans ce double objectif :

- ① Un séminaire s'est tenu en Colombie les 18 et 19 juillet 2017 sur le thème «Coopération, Innovation, Formation : les outils clés pour le développement du secteur agricole». Il a

permis de présenter à la fois l'offre des entreprises françaises présentes sur le salon Agroexpo, et des sujets comme les indications géographiques, le sanitaire, la formation continue et la recherche.

- ② Un événement au Vietnam en novembre 2017 «Un mois en France», a mis la France à l'honneur au salon international «Foodexpo», créant une dynamique entre interprofessions, entreprises, structures en charge de la promotion à l'international et représentation française locale pour faire connaître nos savoir-faire et expertises en matière de goût, de qualité et de sécurité sanitaire de nos produits.

Ces séquences d'événements ont renforcé la visibilité de la France et l'efficacité des campagnes de promotion dans les pays ciblés. Les interprofessions participantes ont plébiscité ces démarches coordonnées par le MAA, qui serviront de modèle pour l'avenir. ■

cadre pour la période 2018-2021 a été signé le 12 décembre 2017 à Paris par le directeur général de la FAO et le ministre des Affaires étrangères et européennes.

L'Accord a été préparé avec la FAO tout au long de l'année sous l'égide du SGAE, avec l'implication forte du MAA (coordination DGPE) et du MEAE, ainsi que de l'AFD et de la recherche. Pour le MAA, sa mise en œuvre repose sur la mise à disposition d'une douzaine de cadres et sur le financement de projets à partir d'un fonds fiduciaire, sous pilotage de la DGPE. Il repose aussi sur un soutien politique fort dans la durée, concrétisé en 2017 par la participation du ministre à la journée mondiale de l'alimentation et par deux rencontres avec le DG de la FAO.

Le nouvel Accord cadre prévoit 5 domaines d'intérêt commun et vise à soutenir la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables. Il renouvelle le soutien des deux parties à l'Accord de Paris et aux objectifs de développement durable. Il reflète bien les priorités du MAA notamment le besoin de développer des approches intégrées visant la multi-performance, et la nécessité que la FAO poursuive et renforce ses missions essentielles : production de normes et de biens publics globaux. En 2018 un dialogue de haut niveau et des échanges techniques permettront de préciser les activités menées conjointement dont l'appui à un second symposium sur l'agro-écologie. ■

Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et José Graziano Da Silva, Directeur général de la FAO se félicitent de la signature à Paris du nouvel Accord Cadre France-FAO



Renouvellement de la collaboration France - FAO

La collaboration entre la France et la FAO est formalisée dans un Accord encadrant les relations entre les acteurs français et la FAO. Le nouvel Accord



GOUVERNANCE ET GESTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE



Philippe Duclaud,
Chef du Service gouvernance
et gestion de la PAC (SGPAC)

Des efforts importants ont été déployés en 2017 en vue de permettre le rattrapage des calendriers de paiement des aides PAC et résorber les retards accumulés dans les premières années de mise en œuvre de la PAC actuelle. Afin de donner de la visibilité aux agriculteurs comme aux services instructeurs, le ministre s'est engagé le 21 juin sur un calendrier de paiement des aides. Toutes les échéances de ce calendrier ont été tenues.

Au-delà des efforts déployés sur le premier pilier, le rattrapage des calendriers de paiement peut être illustré par le fait que l'ICHN de deux campagnes (2016 et 2017) aura été versée au cours de l'année, et également par le versement des MAEC

et aides à l'agriculture biologique de la campagne 2015 à partir du 3 novembre, conformément au calendrier arrêté par le ministre. Ces résultats ont été atteints par une mobilisation forte des équipes de la DGPE et de tous ses partenaires, qu'il s'agisse de l'Agence de services et de paiement, des services instructeurs, et des autorités de gestion pour les aides du second pilier.

Cet effort de rattrapage a fait peser notamment sur les services d'économie agricole des DDT(M) une très forte charge de travail. C'est pourquoi un exercice de retour d'expérience sur la gestion des dernières campagnes PAC a été mis en place à l'été 2017, en lien avec les représentants des DDT(M), des SEA et des DRAAF. Cet exercice partenarial a débouché sur la rédaction d'un rapport adopté début 2018, qui a

vocation à irriguer nos méthodes de travail pour l'année à venir.

La DGPE a également fait preuve d'une vigilance particulière afin que le paiement des aides PAC intervienne dans un cadre sécurisé et conforme aux exigences réglementaires européennes. Un dialogue soutenu avec la Commission européenne a été mené à cette fin tout au long de l'année ; ces échanges ont notamment permis de sécuriser les conditions de mise en œuvre de nos aides couplées.

L'objectif que nous nous fixons désormais est que les aides de la campagne 2018 soient versées selon un calendrier définitivement normalisé. C'est ce à quoi nous consacrerons notre énergie cette année, en poursuivant nos efforts de sécurisation des paiements, et en veillant à tirer parti de l'expérience des dernières campagnes pour nourrir la réflexion sur la PAC post-2020. ■



Cérémonie
des vœux
de la directrice
générale
aux agents
de la DGPE.

La DGPE, actrice du bien-être au travail

Conformément au protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique, chaque direction d'administration centrale élabore un diagnostic puis un plan d'action relatif à la prévention des risques psychosociaux, dans une démarche pérenne et pragmatique d'amélioration des conditions de travail.

La DGPE a initié sa démarche en avril 2015 en s'appuyant sur un groupe-projet constitué d'un chef de projet, d'agents représentant les différents métiers de la direction, d'un agent de la MAG-RH et des représentants des personnels. Le diagnostic RPS local de la DGPE, finalisé par le groupe-projet en juin 2016, a été le fruit d'un travail mené en concertation avec l'infirmière, l'assistante de service social, l'inspecteur santé et sécurité au travail, le médecin de prévention et l'IGAPS.

Ce diagnostic a pu s'appuyer sur les résultats des enquêtes internes de satisfaction et d'engagement réalisées en 2014 et 2015, et sur la réalisation de plusieurs entretiens collectifs, menés par les acteurs de la prévention, autour de trois sujets prioritaires : le temps de travail et l'intensité de travail, le besoin de reconnaissance, les soutiens auxquels chacun peut faire appel.

Sur la base du diagnostic et des observations et propositions de la communauté de travail consultée, un plan d'actions a été adopté en comité technique spécial du 13 décembre 2017. Il se déroulera tout au long de l'année 2018 selon 3 axes : l'accompagnement des agents en difficulté et en situation de changement, la mesure de l'exposition aux risques et l'amélioration de l'organisation du travail et de la gestion du temps. ■

Conduite d'un chantier de retour d'expérience sur la gestion des campagnes PAC

À la suite de plusieurs audits européens, la France a mis en œuvre un plan d'actions portant notamment sur la mise en conformité du registre parcellaire graphique (RPG). L'ampleur des chantiers conduits dans ce cadre a engendré une charge de travail importante pour les services instructeurs et l'accumulation d'un retard important dans la gestion des cam-

pagnes PAC 2015 et suivantes, désormais en passe d'être complètement résorbé.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de mettre en place un retour d'expérience dont l'objectif était d'identifier avec les différents acteurs des pistes d'amélioration pour la gestion des campagnes PAC. Le comité de pilotage du 6 juin 2017 a permis de définir les 4 thématiques de travail : gouvernance et pilotage national, communication avec les usagers simplification, outils ISIS et OSIRIS, relations entre partenaires et organisation de réseaux d'experts. Une déclinaison à l'échelon régional a également été décidée avec des groupes de travail pilotés par les DRAAF et associant les conseils régionaux.

Les réunions nationales se sont tenues fin août 2017. Une synthèse des travaux régionaux a été élaborée par le groupement des DRAAF début novembre. Un bilan de ce retour d'expérience a été élaboré sous la forme d'un document consolidé, qui reprend l'essentiel des recommandations en les présentant par grands volets : gouvernances PAC et FEADER, outils de gestion, communication PAC, ressources humaines et chaîne PAC.

Début 2018, le comité de pilotage de retour d'expérience (Retex PAC) a partagé cette synthèse et validé les suites à donner, à savoir la mise en œuvre des recommandations identifiées en lien avec une révision du plan d'accompagnement des services d'économie agricole (SEA). ■



Béatrice Causse, productrice de blé tendre bio pour le pain bio "Raspailou" et Grégoire Bouchez, chargé de missions "grandes cultures, élevage et appui aux entreprises" au CIVAM Bio Gard. Ici, dans une parcelle de lentilles, culture intermédiaire favorisant un apport naturel azoté pour la culture du blé tendre.

Un budget quinquennal pour accompagner la **transformation agricole et forestière**

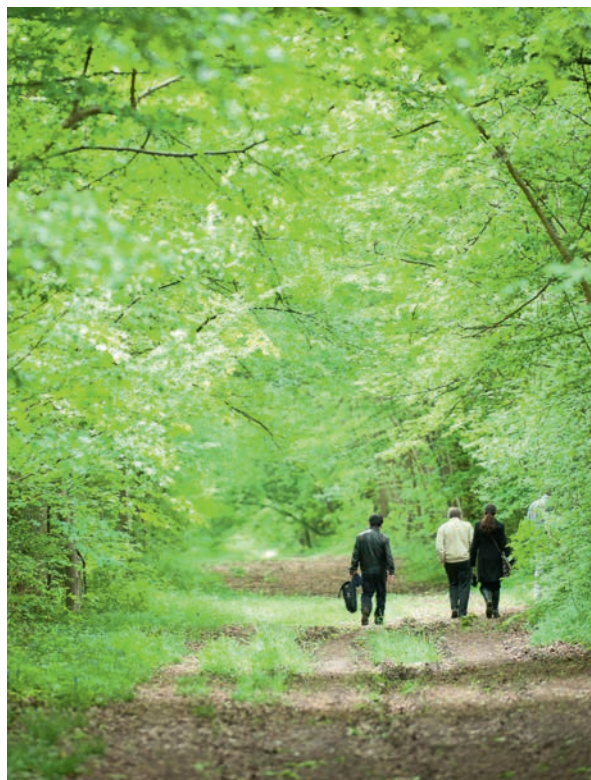
Le programme 149 «compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture» est doté d'un budget de 2,2 milliards d'euros en Loi de finances 2018, soit une hausse de +2,2% par rapport à 2017. Ce budget s'inscrit dans une trajectoire fixée pour la période 2018-2022. Il permet de conforter le soutien aux filières et les mesures du second pilier de la PAC : le financement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN, 264 millions d'euros), les mesures agro-environnementales et climatiques et le soutien à l'agriculture biologique (82 millions d'euros), la dotation aux jeunes agriculteurs (38 millions d'euros) et l'accompagnement à l'investissement (71 millions d'euros). Ce budget intègre la nouvelle aide en faveur de la filière sucre DOM et les mesures du plan Guyane. En vue de renforcer la réactivité de l'action publique, le programme 149 prévoit une provision pour aléas de 300 millions d'euros.

S'agissant de l'exécution du programme 149 en 2017, la Loi de finances rectificatives 2017 a abondé le budget du programme de 1 milliard d'euros. Cet apport exceptionnel a permis de financer la poursuite du plan de soutien à l'élevage, le plan de crise en faveur des filières laitières et viande bovine, les indemnités de la filière avicole touchée par l'influenza aviaire, le pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles et les refus d'apurement. Outre cet abondement exceptionnel, le programme 149 a financé deux campagnes ICHN (520 millions d'euros), les mesures sociales dans le secteur agricole (987 millions d'euros), les subventions pour charges de services publics des opérateurs (275 millions d'euros), les aides à la filière sucre (114 millions d'euros), l'installation et la modernisation des exploitations agricoles (100 millions d'euros), l'Office national des forêts (ONF) pour 162 millions d'euros, et le plan Chablis Klaus (25 millions d'euros). ■



Système d'élevage innovant. Elevage mixtes bovins-ovins permettant de jouer sur la complémentarité pour la meilleure qualité de l'herbe.

Visite de la bergerie de Villarceaux par les conseillers aux affaires agricoles en poste à Paris.



Travaux de **certification** **des comptes** des organismes payeurs

Agriculteurs
en formation:
"Nouveau
parcours
technique
en gestion
des adventices
en agriculture
biologique".
Étude de
mélange
variétale
dans une
parcelle test.

Les comptes des organismes payeurs (OP) sont soumis à un audit annuel de certification mené par la CCCOP. Cette procédure, imposée par les règlements, vise à s'assurer du respect des critères d'agrément relatifs au fonctionnement des OP et de la conformité des dépenses qu'ils réalisent en évaluant, sur des échantillons de dossiers, les erreurs commises dans la mise en œuvre des aides. Le taux d'erreur détecté aboutit, dès lors que la tolérance de 2% est dépassée, à des corrections financières prononcées par la Commission européenne.

La DGPE est à la fois acteur de l'agrément et du suivi des OP, de la désignation de l'organisme de certification, participe au cadrage des principaux régimes d'aide européens et est en charge du suivi des procédures d'apurement dans un objectif de maîtrise des risques de correction financière. Ces responsabilités la conduisent à intervenir lors des phases clés des audits de certification, puis de leurs suites conduites par la DG Agri, en participant à l'expertise approfondie des dossiers en anomalie en vue d'apporter les explications pertinentes aux auditeurs afin de réduire le taux d'erreur. Elle est également très impliquée dans la définition des mesures correctives appropriées pour palier les faiblesses détectées. Elle veille au maintien du fonctionnement des OP au niveau requis notamment dans le cadre de l'instance de supervision de leur agrément qu'elle co-préside avec la Direction du Budget. En 2017, l'apurement des comptes des OP pour l'exercice 2014 a été finalisé par la DG Agri. ■



Paiement des aides agro-environnementales 2015 et ICHN 2016-2017

L'année 2017 a vu le démarrage des paiements des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et des aides à l'agriculture biologique au titre de la campagne 2015. Le versement de ces aides connaissait en effet un décalage important lié à la révision complète du registre parcellaire graphique suite au plan d'action FEAGA et plus généralement à la mise en oeuvre de la réforme de la PAC en 2015. Ce retard est progressivement résorbé.

Le chantier nécessaire à la mise en place de l'outil informatique dédié à l'instruction et au paiement de ces mesures a mobilisé la DGPE et l'ASP sur l'ensemble de l'année 2017. Ces mesures nécessitent en effet la construction d'un outil permettant de gérer des aides pluriannuelles particulièrement diverses. Construites pour répondre à des enjeux environnementaux ciblés, elles relèvent à la fois d'un cadre national et de 21 programmes de développement rural régionaux. Ce travail important s'est fait en lien étroit avec les Régions, autorités de gestion du FEADER et les services déconcentrés de l'Etat. La mobilisation des services instructeurs que sont les DDT(M) a permis de payer en 2017 75% des exploitants ayant demandé en 2015 des aides à l'agriculture biologique ou des MAEC portant sur des surfaces pour un total de 215 millions d'euros, dont 143 millions d'euros de FEADER et 45 millions d'euros de crédits du MAA. D'autres financeurs tels que les agences de l'eau ou les conseils régionaux contribuent égale-



GAEC des sports d'hiver dans le parc naturel régional du Haut-Jura. Laetitia, jeune productrice laitière en AOC Comté, accompagne la mise en pâture du troupeau (montbéliarde et simmental).

ment au financement de ces mesures. Les paiements vont se poursuivre en 2018, année qui va permettre de résorber la totalité du retard avec le paiement des campagnes 2016 et 2017, mais aussi d'établir un premier bilan des MAEC et des aides à l'agriculture biologique engagées depuis le début de la programmation 2014-2020. Le retour à un calendrier classique permettra également de travailler à l'amélioration des mesures pour répondre encore mieux aux enjeux agro-environnementaux dans les exploitations agricoles.

Enfin, concernant l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), dispositif important du développement rural, l'année 2017 a permis le paiement des aides au titre des deux campagnes 2016 et 2017. 80% des dossiers 2017 étaient payés en fin d'année. Cette aide, la plus importante du développement rural, représente 1056 millions d'euros et concerne un peu plus de 90 000 bénéficiaires. Le retard de paiement est à présent résorbé pour cette aide et la campagne 2018 pourra être gérée selon un calendrier habituel. ■

La programmation de développement rural 2014 – 2020 en rythme de croisière

La politique de développement rural bénéficie de 11 384 millions d'euros de FEADER en France pour la période 2014-2020, répartis entre les 27 programmes de développement rural et les 2 programmes nationaux. Après un démarrage lent entre 2014 et 2016, les différents retards sont résorbés en 2017 et la mise en œuvre du FEADER est satisfaisante. Fin 2017, les engagements cumulés représentent 43,3% de la maquette, et les paiements cumulés 30,2% de la maquette.

Le cadre national, document contenant les éléments communs des programmes régionaux, a connu une modifica-

tion en 2017. Adoptée par la Commission européenne le 8 mai, elle consiste en l'introduction de deux nouvelles MAEC. La mesure SOL_01 (conversion au semis direct sous couvert) est dédiée à la préservation des sols et au stockage de carbone. Les obligations portent sur un travail du sol réduit, une couverture permanente des sols et une diversification de l'assolement. La mesure OUVERT_04 (entretien des landes atlantiques) vise le maintien de la biodiversité caractéristique des landes bretonnes. Il s'agit de mettre en œuvre un plan de gestion adapté, avec l'encadrement du nombre et des modalités de fauche de ces surfaces.

En 2018, la DGPE poursuivra ce travail de coordination du développement rural avec l'ensemble des acteurs impliqués. De nouvelles modifications du cadre national sont prévues : répartition des sommes transférées depuis le premier pilier par décision de 2017, nouvelle définition des zones soumises à contraintes, adaptations pour certaines mesures (dispositif Natura 2000, MAEC,...). ■

Paysage
vue du ciel
vers Toulouse.





ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES



Jean-Marc Callois, Délégué ministériel aux entreprises agroalimentaires (DMEA)

L'année 2017 a vu la poursuite de la montée en puissance de l'action de la DMEA, en coordination avec l'ensemble de la DGPE, au service de l'approche intégrée amont-aval des filières.

Elle a été marquée en particulier par la mise en œuvre du dispositif de gestion de la crise de l'influenza aviaire de 2015 et la notification du dispositif pour la crise de 2016, en lien avec la SDFA, FranceAgriMer et les DRAAF (voir page 46). La DMEA a pleinement joué son rôle d'interface entre les entreprises de l'aval et les services du ministère notamment pour la mise en œuvre des programmes d'aide à l'innovation et l'accompagnement des entreprises

en difficulté structurelle. Afin de renforcer le lien avec le terrain, elle s'est appuyée sur l'animation du réseau des référents des DRAAF et des DIRECCTE et a renouvelé l'organisation de visites d'entreprises dans le cadre de la semaine de l'industrie.

En lien avec la direction générale des entreprises, elle a participé aux travaux préparatoires à la nouvelle génération de contrat stratégique de filière agroalimentaire, dont le renouvellement a depuis été confirmé.

Enfin, comme l'ensemble de la DGPE, la DMEA a activement participé aux États généraux de l'alimentation, et en particulier aux réflexions relatives

aux plans de filière, et à l'innovation dans les entreprises de l'aval.

L'année 2018 verra la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations avec notamment la finalisation du nouveau contrat stratégique de filière et le lancement du Grand plan d'investissement. En application des conclusions des États généraux de l'alimentation, plusieurs travaux seront consacrés aux conséquences de la révolution digitale pour les entreprises. Enfin, un nouveau panorama des industries agroalimentaires sera l'occasion d'actualiser les priorités et les tendances dans les différentes productions. ■

ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Le ministère soutient les entreprises de l'aval impactées par l'influenza aviaire

En France, le premier foyer d'influenza aviaire H5N1 a été découvert en novembre 2015 et plusieurs dizaines de foyers hautement pathogènes pour les volailles ont ensuite été détectés dans neuf départements du Sud-Ouest de la France. Afin de lutter contre cette épidémiologie, des mesures sanitaires ont été mises en œuvre, notamment de dépeuplement et de vide sanitaire. Cela a conduit pendant plusieurs mois à l'ar-

rêt de toutes les activités de l'ensemble de la filière palmipède de la zone concernée, menaçant la pérennité des entreprises d'abattage, de transformation et de services spécialisées ainsi que l'emploi et l'économie de la région.

La Délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires, avec l'appui des services des administrations centrale et déconcentrée (DRAAF) et de FranceAgriMer, a conçu un dispositif d'indemnisation inédit pour soutenir les entreprises de l'aval de la filière palmipède. Ce dispositif, approuvé par la Commission européenne, prend la forme d'une subvention directe déterminée sur la base de la baisse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) de ces entreprises. L'enveloppe s'est élevée à dix millions d'euro. Plus de soixante entreprises françaises en ont bénéficié.

La France a connu un nouvel épisode d'influenza aviaire en 2016/2017 (H5N8), qui a à nouveau touché la filière. Certaines entreprises ont donc dû affronter l'influenza aviaire deux années de suite. À la suite de la validation du renouvellement du régime par la Commission européenne en février 2018, le ministère va pouvoir renouveler son appui aux entreprises de la filière en difficulté. ■



Atelier de fabrication de produits culinaires issus du canard. Gaec de la Lande à Saint-Quentin-sur-le-Homme (Manche). Découpe de médaillons de foie gras mi-cuit au torchon.

OUTRE-MER



Alain Joly, Délégué ministériel aux outre-mer (DMOM)

En 2017, la Guyane a connu un mouvement social d'ampleur conduisant à la signature de différents protocoles d'accords. La délégation a coordonné l'intervention des différents services et sous-directions impliqués, en particulier sur les questions relatives au bois, au foncier agricole, ou encore au traitement des aides du second pilier de la PAC. Les Antilles ont subi un ouragan sans précédent qui a particulièrement affecté Saint Martin et le secteur de la banane de Guadeloupe et, dans une moindre mesure, celui de Martinique. Tous les services de l'État et notamment les DAAF ont effectué un travail considérable d'évaluation des dégâts afin que les soutiens publics puissent être mobilisés dans les meilleurs délais pour permettre la relance de l'activité.

Les événements climatiques survenus en 2017 ont confirmé que la gestion des risques et la résilience des exploitations constituent des enjeux majeurs en outre-mer. C'est pourquoi, la délégation a engagé la réflexion avec l'ensemble des filières sur l'opportunité de création de fonds de mutualisation adaptés aux outre-mer. En matière d'innovation et de transfert, l'année 2017 a permis de pérenniser l'engagement des collectivités et de l'État pour soutenir les projets des réseaux RITA et le partage d'expériences, y compris au niveau des pays et territoires d'outre-mer. Dans les outre-mer, 2017 aura été aussi marquée par la dynamique des EGA. Les territoires ultramarins ont été intégrés dans toutes les composantes de la réflexion aux niveaux national et local, et les interprofessions des outre-mer ont produit des plans de filières.

Globalement, pour l'Odeadom, l'année 2017 a permis la recomposition du conseil d'administration et son articulation avec les comités sectoriels. La réunion des amis du Posei organisée avec l'Espagne et le Portugal a permis de formuler des propositions de simplification du règlement d'exécution du Posei, dont l'approbation est attendue courant 2018. La délégation a défendu les enjeux des outre-mer dans la contribution des autorités françaises à la communication RUP de la Commission. Cette dernière, intervenue en octobre 2017, traduit bien les enjeux portés par la délégation, en particulier le maintien et l'adaptation du Posei, la gestion des risques, la création de valeur ajoutée, la formation-levier du développement économique et de l'emploi, l'innovation et la transition écologique. ■



Bananaïe
en Martinique.



Bananaïe
vue de
drone en
Guadeloupe.

Après le cyclone : comment gérer l'urgence, revenir en production et reconquérir le marché

En septembre 2017, le cyclone Maria a traversé les Antilles déjà touchées en 2016 par Matthew. Les vents d'une vitesse sans précédent ont dévasté Saint-Martin et anéanti tout ou partie du potentiel de production des filières agricoles de Guadeloupe et de Martinique. Le cyclone a profondément affecté l'économie de la principale filière d'exportation des Antilles françaises. En effet, il est survenu au début du pic de production de banane, réduisant à néant le travail des 600 planteurs qui fournissent annuellement 250 000 tonnes de bananes à l'Europe.

En Guadeloupe, la quasi-totalité des bananiers a été arrachée, nécessitant une replantation. Beaucoup de haies brise-vent ont dû être reconstituées. En Martinique, la très grande majorité des bananiers a été cassée, autorisant un retour en production plus rapide après recépage manuel des plants. La structure même des exploitations a été affectée. Nombre de salariés ont dû être placés en activité partielle pour au moins 6 mois. De même, les transporteurs locaux, comme ceux qui assurent le transport maritime, ont été frappés par l'arrêt des exportations.

Depuis septembre 2017, État, collectivités et acteurs de la filière œuvrent conjointement pour gérer la crise, reconstituer le potentiel de production et revenir auprès des consommateurs. Ainsi, le fonds de secours, les circonstances exceptionnelles du Posei, les mesures PDR de reconstitution du potentiel productif et des voies d'exploitation, l'activité partielle et la formation des salariés ont permis d'envisager le retour de la banane française sur le marché européen début 2018. ■



L'INNOVATION ? UNE IDÉE NOUVELLE, MISE EN PRATIQUE AVEC SUCCÈS...

À l'issue d'une démarche participative conduite en mode projet, un **plan d'actions innovation en faveur des entreprises, des filières et des territoires** a été élaboré à la DGPE. Il s'est forgé autour de 15 premières actions, correspondant à des activités nouvelles, et vise à développer et partager une culture commune de l'innovation. Le plan mobilise l'ensemble de la communauté de travail et a vocation à évoluer régulièrement, en accueillant de nouveaux projets en 2018 au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

L'une d'elles a particulièrement vocation à s'inscrire dans la durée.

④ **Son nom ?**

Les IdéaCteurs

④ **Son rôle ?**

50 agents prêts à s'investir pour faire vivre l'innovation dans l'action publique au quotidien, dans les pratiques de travail internes mais aussi dans l'actualité professionnelle de chacun

④ **Ses 3 finalités ?**

Déployer des idées, contribuer à des chantiers existants, apprendre/s'ouvrir/se former

④ **Ses valeurs ?**

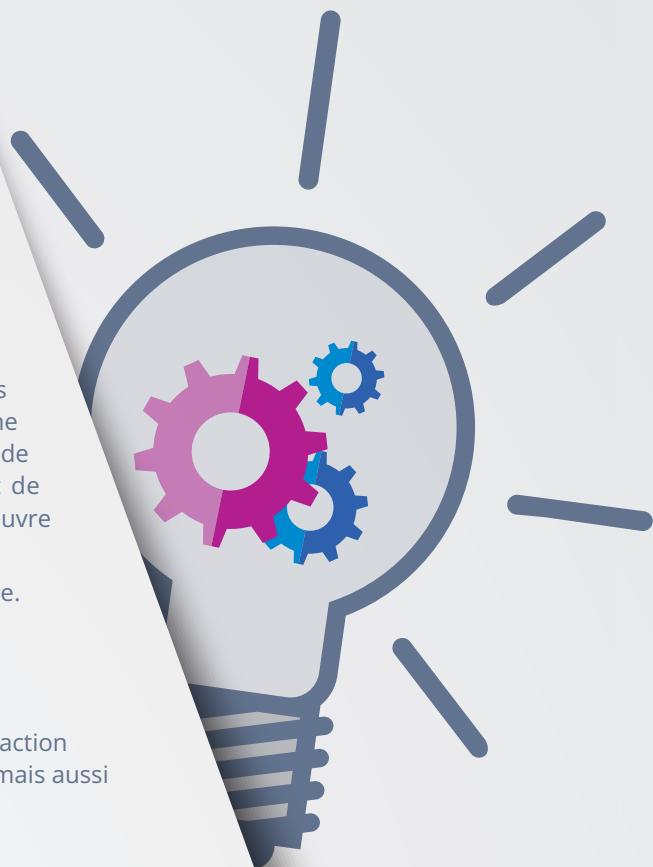
Intelligence collective et transversalité, ténacité et pédagogie, liberté et autonomie

④ **Ses modalités de travail ?**

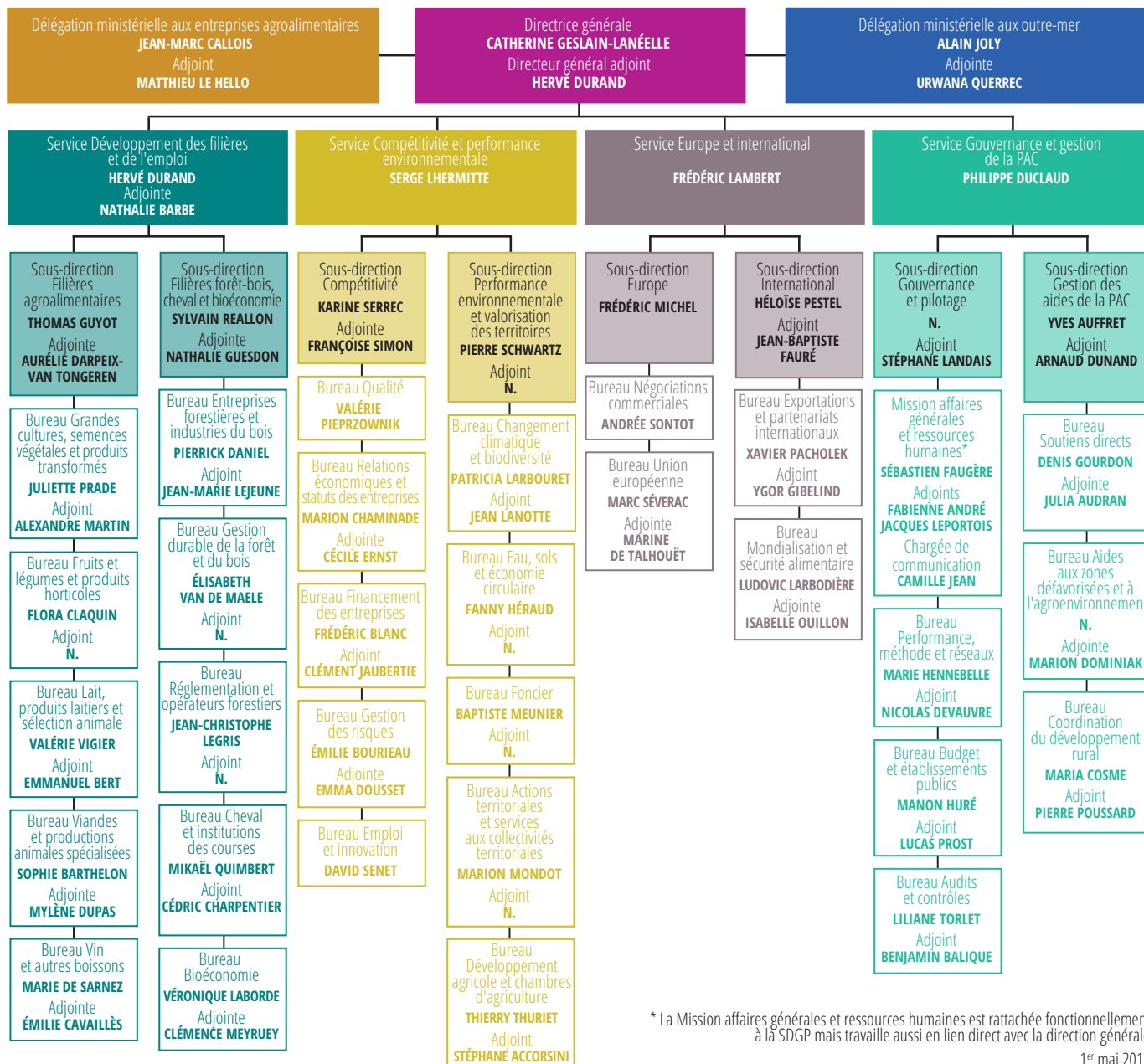
Une réunion collective mensuelle pour partager les avancées et difficultés des groupes-projet, organiser la venue d'intervenants extérieurs stimulants, découvrir des lieux et méthodes inspirants

④ **Ses premiers succès ?**

2 actions référencées, pour le compte du ministère, à la semaine de l'innovation publique 2017, la participation aux aventuriers de l'innovation publique.



ORGANIGRAMME DE LA DGPE



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)

Crédits photographiques : ©Min.Agri.Fr

Couverture : ©Kyle Ellefson unsplash.com / Page 48 : ©UGPBAN

Mai 2018

AGRICULTURE.GOUV.FR